

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

**COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Mercredi 8 novembre 2017 – 18h00-**

David KIMELFELD

Le mercredi 8 Novembre à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le jeudi 2 novembre 2017 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature d'Abdelkader Selmi.

Je sou mets cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Abdelkader Selmi qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Etienne Tête, Dounia Besson, Marie-Agnès Cabot, Christophe Dercamp, Marie Guyon et Abdelkader Selmi.

Absents excusés : Emmanuel Hamelin, Josselin Edouard (pouvoir donné à Marie Guyon) et Virginie Varenne (pouvoir donné à David Kimelfeld).

Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 11 octobre 2017. Si personne n'a d'observations à présenter concernant leur rédaction, je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 11 octobre 2017 sont adoptés à l'unanimité.

4-17-447-27271 : RAPPORTEUR : ABDELKADER SELMI

DELEGATION GENERALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, A L'EDUCATION ET A L'ENFANCE

OBJET : Pacte de cohérence métropolitain - Mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon et des Maisons de la Métropole.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain qui a été voté ce lundi 6 novembre au conseil de la Métropole de Lyon. Il concerne en particulier le volet de l'action sociale et la mise en œuvre du contrat territorial entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. L'objet de la convention est la création des espaces d'accueil et d'accompagnements sociaux qui auront lieu au travers d'une mise en commun des ressources humaines et matérielles entre le CCAS de la Ville de Lyon et la Métropole. Avant de vous présenter un peu plus en détail ce rapport, je vous donne quelques éléments sur cette démarche. Avant nous, ont été consultées les instances partenaires du CCAS de la Ville de Lyon courant octobre 2017 et ensuite nous conseils d'arrondissement et le conseil municipal seront invités à prendre acte de cette convention. Le conseil d'administration du CCAS, par

son autonomie, aura la possibilité de délibérer sur cette convention le jeudi 14 décembre lors de son CA. Ensuite, cette délibération passera au niveau du conseil de la Métropole le vendredi 15 décembre.

Concernant ce pacte de cohérence métropolitaine, sa mise en œuvre se fera sur plusieurs schémas. La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont décidé pour le volet social de mener une expérimentation qui va se concrétiser autour de la mise en commun des ressources pour la création de ses espaces d'accueil et d'accompagnements sociaux. Cette création de ces espaces d'accueil et d'accompagnements sociaux a plusieurs objectifs, notamment l'amélioration du service rendu aux lyonnais. Cela va passer par la mutualisation des différents points d'accueil de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, un rapprochement des pratiques avec pour objectif de réduire les délais de prise en charge des demandes, une meilleure orientation des publics reçus et des réponses plus pertinentes et plus complètes. Ce travail est issu de deux ans de collaboration entre les deux services de la Ville de Lyon, du CCAS mais aussi de la Métropole avec plusieurs aller-retour qu'on a pu connaître nous en tant qu'acteurs du territoire, élus d'arrondissement, travailleurs sociaux, agents administratifs, services de la Ville, de la Métropole et du CCAS, les exécutifs de la Ville et de la Métropole.

Avec cette convention, quatre enjeux stratégiques sont à noter notamment pour l'utilisateur. A partir de cette convention, il n'y aura plus qu'un seul point d'entrée pour tous les usagers de la Ville. Ils n'auront plus à pousser la porte de la Maison de la Métropole et ensuite du CCAS ou l'inverse. Ils seront orientés directement vers un unique accueil par territoire. Il y aura donc au niveau des accueils des partages des équipes. L'accueil sera dans la ligne de la version de ce qui était pratiqué au niveau du CCAS de la Ville de Lyon, avec un accueil inconditionnel pour toutes les personnes qui pousseront la porte de cet espace d'accueil. Tout personne qui poussera la porte, bénéficiera d'un premier accueil puis d'une orientation et selon l'urgence pourra voir immédiatement un travailleur social et si c'est moins urgent un rendez-vous lui sera fixé pour plus tard.

Une amélioration très nette pour les usagers se fera au travers d'une harmonisation des horaires. Jusqu'à présent, le CCAS bénéficiait au niveau de la Ville d'horaires harmonisés sur ceux de la Ville. Les antennes de la Métropole sur le territoire de la Ville n'avaient pas les mêmes horaires. C'est un progrès notable pour les usagers. Cette convention vient fixer les modalités contractuelles entre le CCAS et la Métropole de Lyon, les modalités de service. Elle a pour objectif de garantir la sécurité juridique pour les agents et les deux structures, garantir également une gouvernance équilibrée et définir un élément très important, le partage des coûts. Pour ce qui concerne les agents, ils restent sous l'autorité hiérarchique de leur employeur initial, CCAS ou Métropole de Lyon. Ils seront sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Territorial. Si on se focalise sur notre territoire, le 1^{er}, le 2^{ème} et le 4^{ème} arrondissement, ce sera Madame Damay qui est aujourd'hui responsable du territoire et qui sera maintenue dans ses fonctions. Les responsables d'antenne des CCAS que l'on connaissait jusqu'à présent (un responsable par arrondissement) vont devenir conseillers d'action sociale, intégrés dans l'organigramme directement sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de territoire. C'est le conseiller d'action sociale qui sera le relais principal en direction des élus d'arrondissement et de la Ville.

Enfin, un autre élément important : au-delà de ce rapprochement, il faut aussi voir qu'il y a des éléments concernant les missions spécifiques et

communes du CCAS et de la Métropole de Lyon. Les prérogatives légales qui incombaient à la Métropole ou au CCAS restent dans le giron de la Métropole ou du CCAS. Pour la Métropole, c'est le domaine de la petite enfance, les questions du handicap et du RSA. Pour le CCAS, ce sont les questions de domiciliation et des personnes âgées. Enfin, tout ce qui concerne les aides sociales, c'est le volet qui est mis en commun et donc à partir du moment où ce rapprochement sera effectif, une personne pourra être suivie par un agent métropole ou un agent CCAS pour son parcours d'aide sociale.

Cette délibération va concerner 300 agents : 224 agents de la Métropole et 76 du CCAS. Pour notre arrondissement, l'antenne du CCAS rue Belfort est trop petite pour accueillir et mutualiser les équipes de la Métropole et va donc être fermée et les six agents de l'antenne vont rejoindre les collègues rue Deleuvre au niveau de la Maison de la Métropole. L'accueil pour notre arrondissement se fera désormais là.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Merci pour votre attention.

Marie Guyon

Que vont devenir les locaux de la rue de Belfort ?

Abdelkader Selmi

Une réflexion est en cours sur tous les locaux qui vont être libérés. Si c'était des locaux privés, loués par la structure, le bail sera libéré. Sinon, ils seront réaménagés pour d'autres services.

David Kimelfeld

Je vais rajouter quelques mots sur ce sujet important. On aura l'occasion pour certains d'entre nous d'en reparler lors du conseil municipal le 20 novembre et lors du conseil métropolitain du 15 décembre. C'est une première marche importante sur ces rapprochements que nous avons déjà évoqués et qui donnent à la Métropole tout son sens. L'idée était de rapprocher les compétences sociales et médico-sociales. Nous avons en conseil de la Métropole lundi adopté le projet métropolitain des solidarités, à l'unanimité. Tous les groupes politiques ont voté ce projet métropolitain avec des axes forts d'accompagnement des personnes les plus fragiles. La maison de la Métropole accompagne les plus défavorisés et les plus démunis mais accompagne aussi les plus fragiles. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Les plus démunis sont souvent aussi fragiles mais les plus fragiles ce sont aussi les personnes handicapées, les jeunes publics, la petite enfance, les seniors. Certaines personnes cumulent malheureusement plusieurs difficultés et le pari est fait quand à ce rapprochement qui s'est fait dans un processus très long (plus de dix-huit mois de discussion pour aborder les agents, les sujets un peu différents, les pratiques différentes comme les aides d'urgence du CCAS). On a la chance dans le 4^{ème} d'avoir une maison de la Métropole suffisamment vaste pour ne pas avoir eu trop de problèmes de locaux. Cela a nécessité cependant un nouvel aménagement des espaces pour que tout se fasse de la manière la plus intelligente possible, l'accueil du public, les entretiens etc... Identifier les espaces de libre circulation puis des espaces de travail. On a la chance d'avoir une maison de la Métropole récente et bien située : accessibilité facile avec la proximité du métro Hénon et de l'arrêt du bus 18. Je mets ce rapport aux voix.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-438-27504 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET : Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Ka'fête ô mômes pour une aide à la création d'un nouvel accueil de loisirs « La P'tite Ka'fête » situé 3 montée des Esses à Lyon 4^e.

La Ka'fête ô mômes est une association croix-roussienne sur les pentes qui existe depuis 2009, créée par des parents pour des familles. Elle a su démontrer depuis sa création son dynamisme. Elle a souhaité, après une enquête de terrain auprès des habitants en concertant aussi la mairie du 4, proposer sur un territoire où il y a peu d'équipements actuellement mais un réel besoin la création d'une petite Ka'fête. C'est vraiment pour nous une opportunité pour continuer à dynamiser ce quai et cette partie du 4^{ème} arrondissement. Il y aura une inauguration de cette petite Ka'fête le 15 novembre et bien évidemment vous êtes invités. Départ en pédibus (pratique de cette association pour accompagner les enfants en fonction des activités) à 18h45 devant la Ka'fête 53, montée de la Grande Côte pour aller à la petite Ka'fête 3, montée des Esses.

C'est aussi intéressant en termes de bassin de vie. Pour cette raison, cette délibération s'adresse aux 1^{er}, 4^{ème} et 9^{ème} arrondissements puisque la petite Ka'fête, en termes de bassin de vie, se trouve en face du 9^{ème} et qu'elle pourra aussi bénéficier à quelques familles et enfants du 9^{ème} arrondissement.

Marie Guyon

Trois petites questions : est-ce qu'elle existe déjà, en tant qu'entité juridique ?

Sylvie Palomino

Tout à fait : c'est une association. Le local est installé. Cette subvention de 3000 € est une aide au démarrage pour pouvoir effectivement mettre en place le périscolaire, l'accueil de loisirs et des activités sur ce local. Ce qui est aussi intéressant, c'est que dans un souci de mutualisation, cet espace va aussi accueillir la Légumerie. C'est aussi un lieu de vie qui va permettre de dynamiser ce territoire.

Marie Guyon

Quel est le budget annuel ? Comment allez-vous répartir les 20 places entre le 4^{ème} et le 9^{ème} arrondissement ? Priorité d'un arrondissement sur un autre ? Les 3000 € donnés ne sont que pour le 4^{ème} ou le 9^{ème} va donner aussi quelque chose ?

Sylvie Palomino

Je n'ai pas ici le budget total mais je peux vous le faire parvenir. Bien évidemment, les 3000 € sont un soutien. Cela ne couvre pas la totalité de l'activité. C'est une subvention au niveau de la Ville de Lyon et la majorité des enfants seront issus du 4^{ème} arrondissement.

David Kimelfeld

Je vais dire un mot sur ce quartier : je rappelle simplement que ce quartier a connu beaucoup de transformations ces dernières années au travers notamment des travaux du tunnel de la Croix-Rousse et le tunnel mode doux. Je crois que c'est bien de temps en temps de s'arrêter quelques instants pour évoquer l'avancement des choses sur ce quartier-là. Après un

mandat consacré à des travaux assez lourds et des perturbations fortes sur ce quartier, nous sommes dans une phase aujourd'hui de nouveaux services et de développement. Je voudrais m'arrêter quelques instants là-dessus pour faire une sorte de bilan. On a évoqué les nuisances, les travaux, la circulation. Ma mission consiste aussi à valoriser ce qu'on fait. C'est important de le dire ici. Ce quartier connaissait de grands problèmes de stationnement. J'avais expliqué que lorsque le stationnement résident payant serait mis en place, les choses seraient réglées. On nous a souvent dit que les choses ne seraient pas réglées. Force est de constater qu'aujourd'hui les choses sont réglées. Aujourd'hui, y compris le week-end et le soir après 19h (ce n'est pas toujours le cas sur le plateau) il y a des places libres et il n'y a plus de problèmes de stationnement sur ce quartier.

Je voulais le souligner parce que c'est important et cela l'est pour nos amis du cours d'Herbouville qui vont connaître de gros travaux et pour qui nous avons beaucoup milité avec succès pour que le stationnement résident soit élargi. Il l'est et le sera encore en janvier sur l'ensemble du Cours d'Herbouville et la Montée Bonafous. Cela donnera sans doute un temps de respiration. Pour celles et ceux qui sont curieux, je les invite déjà à voir ce qui se passe sur le cours d'Herbouville. Ils seront surpris par les premiers effets.

De la même façon, nous avons dit que sur ce quartier il s'agissait de réfléchir en bassin de vie. Pour cette raison la Ka'fête ô mômes a une offre 9^{ème} et 4^{ème} arrondissements. Et pour le stationnement, les habitants du 4^{ème} arrondissement sur ces rives de Saône pourront aller stationner de l'autre côté et inversement. Cela donne plus de possibilités. Je rappelle qu'on a beaucoup travaillé avec les habitants pour finalement reconstituer des lieux de vie ou améliorer des lieux de vie. Je pense notamment au parc Serin. Il y a eu la rénovation du parc et dernièrement nous avons inauguré de nouvelles installations, des nouveaux jeux faits en concertation avec les habitants et en particulier pour répondre à une demande forte des assistantes maternelles. Je rappelle aussi que nous avons travaillé beaucoup avec les écoles pour réaménager ce qu'on appelle la trémie Birmingham. Aujourd'hui, elle prend des couleurs avec une fresque exécutée par les enfants de l'école. Cela nous permet d'avoir une trémie plus agréable, qui sera sans doute moins taguée et moins dégradée. Je rappelle aussi que nous avons d'autres projets : sans doute des jardins partagés situés le long de l'avenue Birmingham : nous avons là un foncier disponible et Dounia Besson travaille sur ce sujet, qui j'espère aboutira premier semestre 2018. Ce jardin partagé sera sans doute en lien avec la Légumerie qui elle sera installée comme vous l'avez dit tout à l'heure dans les locaux de la Ka'fête ô mômes. Je rappelle que pour ces locaux certains avaient douté sur les engagements que nous avons pris ; ces locaux en effet étaient des locaux de la mission Serin. J'avais dit que sur ces locaux il y aurait des services à la population et il y en a, c'est la Légumerie et la Ka'fête ô mômes. Je rappelle aussi l'installation du marché bio zéro déchet autour de la CNR. C'était aussi une forte demande des habitants et du conseil de quartier qui a beaucoup travaillé sur ce sujet.

Il nous reste à avancer sur les locaux de la SEPR. Nous avons un beau projet arrêté, nous attendons simplement que le recours qui a été fait sur la délibération du conseil municipal (pour quelle motivation je n'en sais rien) soit purgé. Le seul résultat qu'il a eu c'est de ralentir un projet d'un an, projet bénéfique pour les habitants du 4^{ème} arrondissement. J'espère que celui qui a fait le recours le regrette aujourd'hui. Je rappelle que ce projet c'est une résidence sociale étudiante en lien avec le CROUS, un espace de

co-working, une crèche ouverte sur l'espace de co-working pour permettre à ceux qui viennent de pouvoir bénéficier de la crèche. C'est aussi la constitution d'un nouvel espace vert au-devant la façade face aux rives de Saône, à la place d'un espace goudronné extrêmement dégradé.

Nous aurons peut-être aussi le long de l'avenue Birmingham la reconstitution d'un certain nombre de commerces. Cela viendra comme les autres choses en son temps d'ici la fin de ce mandat.

J'oublie aussi, on y reviendra aussi, les aménagements qui seront faits rue d'Ypres, forte demande des riverains, pour sécuriser les circulations piétonnes qui sont très difficiles, notamment pour les enfants qui montent dans les écoles du 4^{ème}. Un projet a été élaboré avec les habitants et va se déployer dans les prochaines semaines.

Voilà ce que je voulais dire sur ce quartier Saône et ceux qui n'y sont pas passés depuis cinq ou six ans auront du mal à le reconnaître. J'ai oublié de dire d'autres sujets qui viendront comme l'inscription sur le PLU-H d'une voie piétonne verte qui permettra de remonter sur le quartier. Le PLU-H prendra en compte les espaces nécessaires à préserver pour pouvoir déployer ce cheminement vert. De la même façon, nous avons dans le PLU-H protégé un certain nombre de bâtiments patrimoniaux. Sur ce quartier, il y avait beaucoup de bâtiments qui n'étaient pas protégés. Ils le seront désormais.

Rapport adopté à l'unanimité

Départ d'Abdelkader Selmi

Présents : David Kimelfeld, Anne Mignotte, Jean Truc, Valérie Schell, Geoffroy Bertholle, Sylvie Palomino, Etienne Tête, Dounia Besson, Marie-Agnès Cabot, Christophe Dercamp et Marie Guyon.

Absents excusés : Emmanuel Hamelin, Josselin Edouard (pouvoir donné à Marie Guyon), Abdelkader Selmi (pouvoir donné à Geoffroy Bertholle) et Virginie Varenne (pouvoir donné à David Kimelfeld).

David Kimelfeld

Madame Palomino, je vous propose de regrouper les deux rapports suivants 27381 et 27348 sur le PEDT.

4-17-439-27381 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET : Prolongation du Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT). Autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018.

4-17-440-27348 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'EDUCATION

OBJET : Programmation PEDT 2017-2018 – Ajustements et compléments

Effectivement, les deux délibérations concernent le PEDT de la Ville de Lyon. La première délibération est sur l'autorisation de signer un avenant pour prolonger d'un an la convention PEDT sur 2017/2018. Pourquoi cette prolongation d'un an ? La Ville de Lyon a mis en place l'organisation de temps scolaire sur un mode dérogatoire depuis le 14 septembre 2014. Suite au décret du 27 juin 2017, elle s'est engagée à ouvrir une consultation en se donnant un an pour pouvoir effectivement mettre en place une nouvelle

organisation des rythmes scolaires. Simplement, en préambule pour vous tenir informés, vous avez dû lire dans la presse que la consultation est en cours. Une consultation publique est faite via le numérique qui fonctionne relativement bien pour l'instant puisque nous avons enregistré plus de 3500 visites avec 582 contributions. Cela va continuer jusqu'en décembre. La consultation continue avec un calendrier de réunions publiques sur l'ensemble des arrondissements. Pour le 4^{ème} arrondissement, la réunion publique aura lieu le 29 novembre à 18h30 à la Maison des Associations du 4^{ème}. Vous êtes invités bien sûr. Il y a aussi en parallèle des enquêtes qui sont menées pour compléter les différents éléments recueillis et entre autres une enquête auprès des élèves de vingt écoles. Sur le 4^{ème}, une école est concernée, c'est l'école la Fontaine où sont recueillis des éléments auprès des enfants.

La première délibération est la prolongation du projet éducatif de territoire et la deuxième délibération est la suite de la programmation. Nous avons déjà vu en conseil une grosse partie. Il s'agit là du deuxième volet avec les ajustements et les compléments et particulièrement pour notre arrondissement, c'est une programmation de classes découvertes pour quatre écoles qui correspond à ce qui avait été demandé par ces écoles. Il y a aussi des actions de prévention proposées par les services médico-sociaux de la Ville.

Marie-Agnès Cabot

Nous sommes sensibles au fait que la Ville de Lyon comme je l'ai déjà dit ultérieurement reste sur la semaine de cinq jours et n'est pas revenue sur la semaine de quatre jours. On est toujours en désaccord avec le vendredi après-midi. Nous allons donc nous abstenir en attendant les résultats de la concertation.

Marie Guyon

Combien d'élèves sont concernés par la consultation ?

David Kimelfeld

On va faire une chose simple : on va prendre le nombre d'élèves par écoles et puis on fera une multiplication.

Je mets ces deux rapports aux voix.

4-17-439-27381 : Rapport adopté à la majorité
Marie-Agnès Cabot et Etienne Tête s'abstiennent

4-17-440-27348 : Rapport adopté à la majorité
Marie-Agnès Cabot et Etienne Tête s'abstiennent

4-17-441-27141 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ENFANCE

OBJET : Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017.

Cette délibération concerne en fait trois établissements qui viennent se rajouter, deux établissements du 8^{ème} arrondissement et un du 3^{ème} arrondissement. Compte tenu effectivement que c'est une convention globale, elle est votée sur l'ensemble des arrondissements.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-442-27142 : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ENFANCE

OBJET : Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

C'est une délibération classique de renouvellement. Pour notre arrondissement, nous avons deux établissements concernés : l'association des assistantes maternelles et des parents de la Croix-Rousse qui se trouve dans la maison du parc Popy et l'association les Gones trotteurs.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-443-27268 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER

OBJET : Lyon 4e – Acquisition d'une parcelle de terrain de 50 m² située 83 grande rue de la Croix-Rousse auprès des Hospices Civils de Lyon - EI 04115 - N° inventaire 04115T003-01 – Opération 04115001 "Jardin Rosa Mir - Restauration" - Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2009-1 "Divers aménagements espaces publics et verts 2008-2014", programme 00012.

Ce rapport consiste pour la Ville à acheter un terrain de 50 m² dans l'impasse Viard qui donne accès au Jardin Rosa Mir. Lorsque les véhicules de la Ville vont s'occuper de l'entretien de ce jardin, ils ont une certaine difficulté à tourner. Pour y arriver, depuis quelques années, il y a une convention avec les HCL pour disposer de 50 m² qui permettent la rotation des véhicules. La grande nouveauté c'est que ces 50 m² au lieu d'être prêtés par convention par les HCL vont être achetés par la Ville dans le cadre de l'opération Rosa Mir pour la somme de 15 000 € plus 1600 € de frais de notaire.

Marie Guyon

C'est une observation. Quand le domaine valide 40 € le m² et que les HCL eux pratiquent un prix de 300 € le m², cela fait un rapport de 1 à 7 ! Les HCL deviennent promoteur immobilier !

Etienne Tête

Si on se base sur un certain nombre de rapports, notamment sur ceux de la Cour des Comptes, les estimations du domaine sont plutôt des estimations de complaisance que des estimations pertinentes.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-451-MA4 : RAPPORTEUR : JEAN TRUC

MAIRIE DU 4

OBJET : Budget primitif 2018.

L'arrondissement a un certain nombre de crédits dans ce cadre pour essentiellement les équipements dont il a la charge, les équipements transférés et pour un certain nombre d'aides concernant la vie locale. Ce budget porte sur la somme de 521 563 €. Il y a deux parties : la plus

importante est la dotation de gestion 480 871 €. Il s'agit en fait d'assurer le fonctionnement des équipements transférés comme les gymnases, crèches etc... et l'état civil qui relève des attributions de l'arrondissement. On vous explique dans le détail comment elle est calculée : elle est répartie en fonction du nombre d'habitants et en fonction du revenu fiscal moyen par habitant.

La deuxième dotation est moins importante. Il s'agit de la dotation d'animation locale. Elle est d'un montant de 40 692 €. Elle est destinée à l'animation locale, notamment aux actions des conseils de quartier et elle est calculée avec deux éléments : un forfait de 20 000 € par arrondissement et ensuite en fonction du nombre d'habitants.

Vous avez ensuite des éléments sur les procédés utilisés. Je vous invite à aller à la page 5. Là vous avez les crédits de fonctionnement qui apparaissent. Ils sont présentés par nature et on peut remarquer qu'il y a une évolution, quelques augmentations (poste énergie électricité, alimentation pour les crèches, les charges locatives de copropriété) pour tenir compte de la réalité. Il y a aussi quelques baisses au niveau des fournitures d'entretien (meilleure rationalisation des dépenses), les réparations du matériel (pas de grosses réparations envisagées pour cette année) et une baisse sur les catalogues et imprimés et les frais de gardiennage. Quelques augmentations et quelques baisses, voilà pour les éléments essentiels à connaître pour ce budget primitif.

Marie Guyon

Une question : au regard des frais de nettoyage des locaux, est-ce que c'est par rapport à tous les scrutins électoraux de 2016 (on passe de 36 000 à 42 000 €) et au regard de l'alimentation, est-ce que ce sont les déjeuners du mercredi (on passe de 49 000 à 60 000 €) ?

David Kimelfeld

Sur le nettoyage je vous réponds oui. Il y a eu des interventions supplémentaires en effet. Sur l'alimentation, cela correspond aux augmentations normales dans les crèches.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-445-27156 : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET : Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions.

Il s'agit d'un dossier qui va nous accompagner pour les quatre prochaines années, jusqu'aux jeux olympiques qui se dérouleront à Tokyo en 2020. C'est un dossier destiné à accompagner les athlètes les plus prometteurs de la Ville de Lyon, qui évoluent sur les différents clubs de notre Ville, en particulier en athlétisme, aviron, gymnastique, en sports handicap, en tennis de table, en lutte, natation synchronisée, plongeurs, escrime, badminton (ce qui est un peu nouveau) et en taekwondo. Ces athlètes sont à la fois des personnes valides et des personnes en situation de handicap. Pour ces athlètes, en 2013 nous avons sélectionné un certain nombre d'athlètes qui ont été accompagnés. Parmi ceux-là, nous avons eu le plaisir de célébrer les médailles de Mélina Robert Michon, de Franck Solforosi et de Maxime Thomas qui est un athlète également handicapé.

C'est la preuve aussi que ce dispositif sait mettre en valeur et aider ceux qui à priori sont des futurs champions et feront notre fierté.

Le dossier qui vous est présenté est destiné à soutenir 19 athlètes pour la période à venir et vous noterez l'arrivée d'Hugo Boucheron dans la catégorie Elite. C'est un jeune rameur qui habite notre arrondissement et j'espère qu'on sera très fiers de lui lors des prochaines jeux olympiques et qu'il nous ramènera une belle médaille comme Franck Solforosi qui à priori va repartir également, ce qui est une excellente nouvelle.

Les montants des subventions annuelles sont de 7350 € quand les sportifs font partie du collectif France et 4000 € pour les jeunes espoirs.

Marie Guyon

On avait déjà rencontré cette préoccupation l'année dernière par rapport à l'aviron. Quand quelqu'un demande une subvention, la Ville de Lyon lui donne une subvention et s'il dépend aussi de Caluire, la ville de Caluire lui donne aussi une subvention. Est-ce que pour ces sportifs-là, il pourrait y avoir une mutualisation via la Métropole ? Ce serait peut-être plus facile.

David Kimelfeld

J'ai cru que vous alliez proposer que Caluire prenne en charge la totalité, ce qui aurait été une manière de simplifier les choses. La mission de la Métropole n'est pas de subventionner à la place des villes. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que les communes respectives souhaiteraient que la Métropole se substitue à elles dans ce domaine. Parlez-en au maire de Caluire !

Marie Guyon

Je complète : cela veut dire en revenant sur l'aviron l'année dernière. La Ville de Lyon avait donné quelque chose et la Ville de Caluire avait donné quelque chose. Le candidat a été plus avantageux que certains autres.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-446-27354 : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon -Année 2016.

Ce rapport a lieu chaque année. Nous en sommes à la septième édition. La loi Grenelle 2 impose aux grandes collectivités de produire un rapport en matière de développement durable. Il nous permet d'éclairer nos choix budgétaires dans une perspective de long terme.

Ce rapport permet une méthode de travail toujours plus collégiale. Je vous conseille d'aller sur le site de la Ville. Ce rapport est lisible, moins dense. Ce n'est plus le rapport technique, exhaustif. C'est désormais une véritable synthèse analytique valorisant les éléments les plus marquants de l'année écoulée avec une forte implication de tous les services de la Ville. Nous avons actuellement 42 référents développement durable qui sont engagés au quotidien sur ces sujets. J'ai rencontré personnellement chaque adjoint à la Ville de Lyon en présence des référents développement durable pour produire et rédiger ce rapport. Cela reste une photographie à 360 ° à un instant T sur le développement durable. Nous avons et nous souhaitons continuer à travailler avec toutes les parties prenantes du territoire. C'est-à-dire la collectivité, les entreprises et les citoyens. Nous appuyer sur l'expertise d'usage des lyonnais nous apparaît fondamental et nous avons

travaillé cette année avec les référents développement durable sur les indicateurs de développement durable. Nous allons rencontrer en 2018 tous les groupes politiques et faire une restitution. Cela apparaîtra dans le prochain rapport. Nous allons avoir un partenariat unique en France avec l'université Lumière Lyon 2 et la Chaire en Economie sociale et solidaire. Sur le fond, notre politique globale poursuit toujours les quatre mêmes objectifs interdépendants, sur tout le territoire. Certaines actions sont développées sur toute la Ville et ont un rayonnement sur notre arrondissement. Vous le constaterez nous avons à la fois un focus sur l'année 2016 (actions emblématiques) et également sur l'administration qui s'engage au quotidien sur le développement durable. J'ai souhaité extraire des éléments concernant notre arrondissement qui est engagé avec les citoyens, l'administration. J'en profite pour saluer et remercier mes collègues élus qui aujourd'hui sont impliqués au quotidien sur ces sujets, dans les domaines de la démocratie participative, la proximité, le commerce, l'enfance, le sport...

Le développement durable c'est trois voire quatre piliers. Notre administration est engagée sur ces sujets.

Il est important de rappeler qu'en 2016 nous avons eu une restauration importante du Jardin Rosa Mir.

Le Clos Jouve avec une concertation exemplaire va être rénovée.

Les agents peuvent désormais jardiner collectivement dans les deux cimetières de la Croix-Rousse.

Le théâtre de la Croix-Rousse a développé un projet qui s'appelle Variations autour de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La bibliothèque du 4^{ème} a développé un partenariat avec le pôle emploi et accueille ainsi pour la première fois des ateliers de recherche d'emplois. Nous avons voté en 2016 un premier schéma de promotion de l'achat responsable et notre arrondissement (et je tiens à saluer Céline Sacquépée) a déjà été exemplaire en 2016 avec les fournitures de bureaux, de produits d'entretien commandés à un ESAT.

Notre arrondissement est aussi un territoire particulièrement innovant pour des partenariats avec d'autres acteurs du territoire. Nous avons travaillé avec Virginie Varenne et les commerçants à l'amélioration de l'éclairage des vitrines et des boutiques pour réduire la consommation et la pollution visuelle.

Le projet autour de la rue aux Enfants est en cours pour limiter la place de la voiture en ville. Nous avons aussi accueilli à la salle de la Ficelle et à la MDA des événements importants autour de la sensibilisation à la consommation responsable et à l'économie sociale et solidaire. Un festival et un marché avaient eu lieu à la Ficelle et je vous invite à la MDA pour ce même événement pour promouvoir la consommation responsable.

Je tiens à rappeler que beaucoup d'arrondissements sont impliqués. Les citoyens sont impliqués sur ces sujets au quotidien. C'est toujours en adéquation avec les compétences de la Ville. Je pense que David Kimelfeld, notre maire, rappellera que la Métropole finance et travaille sur ces sujets-là. Sur le prochain rapport, nous souhaitons encore plus travailler et nous appuyer sur l'expertise d'usage des habitants pour nous nourrir de leurs regards et de leurs investissements au quotidien. Nous les associerons au travail fait autour des indicateurs de développement durable et nous continuerons à rendre la vie plus belle, plus sobre et plus verte.

Etienne Tête

Effectivement cette année c'est en principe un âge de raison, un âge de bilan, c'est un âge pour voir si on est à la hauteur des promesses que nous nous étions donnés. Il y a une grande caractéristique de notre pensée écologique depuis des années 1970/1980, penser globalement, agir localement. Aujourd'hui, il est intéressant de mesurer la hauteur de ce que nous avons fait avec une vision globale pour mesurer si on est à la hauteur des enjeux. Il y a beaucoup d'inquiétude quand on regarde ce qui se passe réellement dans le monde.

Quels sont les événements récents : on a un président des Etats-Unis, un des pays les plus puissants du monde, si ce n'est le plus puissant, qui est en train de nous expliquer que les problèmes d'environnement, d'écologie, des gaz à effet de serre, ce n'est plus une priorité. Nous avons de plus en plus de chiffres sur les fondamentaux qui sont négatifs. On est encore loin de l'expression de Jacques Chirac qui disait « la maison brûle et les gens tournent la tête ». La maison brûle toujours et la grande majorité des gens tourne la tête.

Tout ce qu'on se dit aujourd'hui sur les problèmes d'environnement est connu depuis une cinquantaine d'années. On a gardé en mémoire le livre Halte à la croissance qui dans les années 70 nous indiquait ce qui allait se passer. Et aujourd'hui, ce qui a été dit il y a 50 ans est en train de se produire. On n'a pas encore mesuré les enjeux.

Même lorsqu'on se penche sur les textes faits par le Grand Lyon, on nous explique qu'avec le mode de vie occidental, et le nombre de citoyens dans le monde, il faudrait deux à quatre planètes pour assumer notre mode de vie. Est-ce qu'on a pris la mesure de cette déclaration il y a sept ans dans le texte d'origine qui a fait partir ce bilan ? A mon sens, on n'y est pas.

Je vais donner sept exemples.

Premièrement, la question de la démographie est toujours un dossier tabou. Est-ce qu'on se pose la question de savoir si notre planète est en capacité (on est à 7.5 milliards de personnes sur terre) et jusqu'où ? C'est tabou. Jamais on aborde la question de la démographie alors que les gens qui vivent en état de dénutrition augmentent toujours, alors que la pauvreté augmente toujours. Est-ce que notre monde va se faire avec des gens extrêmement riches des pays occidentaux et des gens dans une misère considérable (un à deux milliards de personnes sur terre).

Deuxièmement la question de notre mode de vie : tous les chiffres aujourd'hui sont importants à connaître. On fait l'analyse des gaz à effet de serre : on s'aperçoit que les bovins font 20 % de plus que prévu de gaz à effet de serre. Est-ce qu'on peut toujours être dans ces consommations de viande qui prennent des céréales qui pourraient servir à nourrir un certain nombre de gens. On sait que lorsque l'on transforme des céréales en viande, on perd 90 % de la valeur énergétique et qu'on produit en même temps des gaz à effet de serre.

On dit aussi que la voiture aujourd'hui au gasoil ou à l'essence c'est fini. On va être dans l'hydrogène, la pile à combustibles. On fait des colloques mais on ne nous explique pas comment on va produire de l'hydrogène par rapport aux besoins électriques. Là aussi c'est tabou. Et quand on donne dans notre agglomération des signes contradictoires face à un rapport intéressant, comme quoi on va faire encore l'anneau des sciences, il suffit de faire l'anneau des sciences pour que tous les progrès notés dans ce rapport soient mis à la poubelle. Cela n'a aucun sens. Ce n'est pas la même échelle.

Autre exemple : la biodiversité : tous les rapports aujourd'hui montrent que la destruction des espèces n'a jamais été aussi importante et cela ne s'arrête

pas ; c'est de pire en pire. Quel est le chiffre qui vient de sortir ? On n'a jamais fait autant de déforestation qu'en 2016. Est-ce qu'on est à la hauteur en disant qu'on a fait un petit jardin local ? Non, on n'a jamais été à ce point-là pire. Les productions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui de plus en plus importantes. La question des matières premières : on nous a dit il y a quelques mois : nous avons passé le chiffre fatidique où effectivement, notre consommation dépasse sur l'ensemble des matières premières nos capacités de la planète. Qu'est-ce qui se passe ? On arrête, on continue ? On est dans la fuite en avant.

La question des déchets : on recycle un peu, on progresse mais la vraie question des déchets qui est la question des déchets nucléaires alors qu'on veut mettre sur le nucléaire la nouvelle production d'énergie. A-t-on la moindre des solutions ? A-t-on tiré les leçons de Fukushima. On est encore à pinailler autour de centrales complètement archaïques en France et on n'a pas encore pris la mesure qu'il faut penser à les arrêter. Il faut repenser la question énergétique pour consommer moins. Il n'y a pas d'énergie alternative.

Dernier exemple, puisque j'en ai pris sept, l'âge de raison : la question qui se pose aussi est celle des logiques économiques qui se pose par derrière. Aujourd'hui, quelle est l'image que l'on donne par le budget national ? On va aider de plus en plus les riches, les grandes fortunes, les grandes sociétés qui sont responsables de la crise de l'amiante, de produits phytosanitaires dangereux. Est-ce qu'on se pose des questions ? Non on pinaille autour du nombre des années pour supprimer un certain nombre de produits. On voit bien que là on n'est pas à la hauteur car au fond de nous-mêmes les grandes orientations qui sont données sont données au profit des grandes fortunes et elles ne sont pas données sur le plan social et sur le plan des restrictions des consommations en toutes matières car la planète n'est pas en capacité notre mode de vie occidentale à l'échelle de 7.5 milliards de personnes. C'est ce que nous avons dit il y a sept ans dans le document du Grand Lyon. Nous ne sommes pas encore à la hauteur pour relever cet enjeu.

David Kimelfeld

Merci Monsieur Tête. Je vais essayer de faire une intervention entre le local (4^{ème} arrondissement) et le désordre mondial. Je vais essayer de me situer au milieu de tout cela pour avoir un propos un peu moins noir, décrire un tableau moins sombre et mettre en valeur un certain nombre de choses qui se font dans cette métropole en lien direct avec ce que vient d'expliquer Dounia Besson.

Ici, nous avons adopté un plan énergie climat territorial qu'Etienne Tête connaît bien avec des objectifs que l'on appelle les objectifs des trois fois vingt : moins 20 % de CO2, moins 20 % de consommation d'énergie et plus 20 % d'énergies renouvelables. On a pris une compétence importante avec la Métropole en 2015 (vous ne l'avez pas dit), c'est la compétence de l'énergie. Nous avons défini (quand je dis « nous » je veux dire la Métropole et plus de cent partenaires dont un certain nombre d'associations, des industriels, des forces économiques et les opérateurs et les distributeurs en matière d'énergie) ce schéma directeur d'énergie, première métropole à l'avoir défini et avec quelques résultats qui peuvent paraître étonnants. La Métropole a pris en 10 ans plus de 12 % de population et ces émissions ont baissé de 10 %. Le tableau n'est donc pas aussi noir même s'il n'est pas suffisant.

Je voudrais donner quelques exemples de ce qui se fait : il y a de grandes décisions à prendre, des moyennes décisions et des petites décisions. Toutes empilées les unes sur les autres elles rapportent quelques réponses même si

elles sont modestes. Nous avons beaucoup travaillé avec nos opérateurs en matière de réseaux de chaleur, froid et chaud pour donner comme objectif sur 2020 d'avoir triplé les raccordements. C'est une réponse en matière de consommation d'énergie avec un objectif de 62 % d'énergie renouvelable. On travaille sur la mobilité et je pense que cela apporte un certain nombre de réponses. Quand on investit sur des lignes supplémentaires de tramways, quand on prolonge la ligne du métro jusqu'aux Hôpitaux Sud, Saint Genis Laval c'est pour avoir une offre alternative à la voiture. Cela produit des éléments positifs. Quand on développe les pistes cyclables, on offre aussi une alternative à l'utilisation de la voiture. Quand on ouvre le débat récent (hier la concertation sur la zone de faible émission), nous allons travailler avec les communes et les professionnels pour que d'ici le second semestre 2018 on détermine sur l'ensemble de notre Métropole un territoire de zone de faible émission en calibrant pour que les véhicules les plus polluants utilitaires, de livraison ne puissent plus rentrer. La concertation est lancée et les décisions seront prises pour la mise en place de zone qui contribuera à améliorer la situation.

Quand on fait sur l'appel des 30 dans la vallée de la chimie une mise à disposition d'un appel à projets de 90 000 m² pour déployer des panneaux photovoltaïques, on est aussi dans cette dynamique-là. Quand on travaille avec les industriels, sur comment on fait pour récupérer la chaleur fatale, ces fumées qui partent dans le ciel pour les utiliser comme énergie. On vient aussi améliorer cette situation.

Beaucoup de mesures sont prises à chaque échelle, à l'échelle d'un arrondissement avec les actions décrites, à l'échelle de la Métropole. AU passage, sur l'anneau des sciences et les contournements autoroutiers, qui a dit à 10 ans, 15, 20 ans, le grand anneau routier qui permettra d'avoir une A6A7 sur la partie très urbaine déclassée aujourd'hui comme un véritable boulevard urbain avec moins de circulation, qui a dit que ce serait simplement pour y retrouver les mêmes véhicules, en même quantité, avec les mêmes motorisations ? L'évolution de la motorisation va améliorer la situation presque de manière naturelle. Vous dites non mais on peut ne pas être d'accord là-dessus. Ensuite, au-delà de cela ce n'est pas suffisant. Qui a dit que le déclassement de l'A6A7, c'était uniquement pour accueillir des véhicules individuels ? C'est aussi l'occasion d'y installer de nouvelles lignes de transport en commun, d'y tester un certain nombre de dispositifs de covoiturage... C'est beaucoup de mesures qui seront prises dans les mois et les années qui viennent. Les actions modestes empilées les unes après les autres peuvent produire un certain nombre d'effets et c'est un peu l'ambition de tout cela et qui n'est en rien contradictoire avec le propos que vous avez tenu. C'est pour montrer que les choses ne sont pas binaires, avec des actions de très grande proximité qui sont tout à fait respectables et très utiles et de l'autre côté rien ne se passerait si ce n'est le grand boum qu'il faudra absolument effectuer pour rétablir la situation. Voilà ce que je voulais en dire.

Rapport présenté pour information qui n'a pas donné lieu pas lieu à un vote

4-17-444-27059 : RAPPORTEUR : ANNE MIGNOTTE

DIRECTION DES CIMETIERES

OBJET : Réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières - Lancement de l'opération 60022015 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 20012.

Je redescends au niveau local, même s'il y a un rapport car les cimetières de Lyon n'utilisent plus de produits phytosanitaires depuis très longtemps 2008. Et cela a permis l'apparition de nouvelles espèces qui avaient disparu, comme les hérissons...

David Kimelfeld

Vous voyez la biodiversité Monsieur Tête !

Propos inaudibles car hors micro d'Etienne Tête

Anne Mignotte

Je continue. Cette délibération fait suite à deux délibérations une prise en juillet 2015 et l'autre en mai 2017 sur l'aménagement des cimetières de la Croix-Rousse. Cela a permis l'aménagement d'un columbarium supplémentaire le long du mur côté rue Philippe de Lassalle et en 2018 on aura la rénovation des allées et d'un certain nombre de carrés qui sont détériorés. Cette nouvelle délibération concerne la réfection des murs d'enceinte et les murs intérieurs des cimetières. Pour ce qui concerne le cimetière de la Croix-Rousse, ce sera fin 2017, début 2018 pour un coût global de 220 000 € : il s'agit des murs qui longent la rue d'Ypres. J'en profite pour compléter ce qu'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure sur l'aménagement de la rue d'Ypres. Les aménagements de cheminement piéton vont commencer cette semaine. On aura en février 2018 des aménagements plus sécurisés pour les piétons.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-452-27139 : RAPPORTEUR : ANNE MIGNOTTE

DIRECTION DES DEPLACEMENTS URBAINS

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux modalités de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la ville

La convention initiale a été signée en novembre 2015. Il s'agit de la remettre en activité à partir de 2017 ; elle concerne l'aide financière au parcours de deux navettes une sur Saint Rambert et une sur les pentes de la Croix-Rousse, la S12 qui permet un maillage plus fin des transports en commun sur notre territoire.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-448-27247 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

OBJET : Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population 2018.

C'est un rapport qui passe tous les ans. Depuis 2010, la base de rémunération par agent est fixée à 5 € brut par logement et il est proposé de conserver ce taux.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-449-27116 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DIRECTION DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

OBJET : Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d'un montant total de 145 812,00 euros (illuminations) et 26 819,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions.

Je rappelle les règles que vous connaissez car elles n'ont pas changé. Vous retrouverez dans le rapport les demandes par arrondissement. La Ville finance les illuminations avec la règle du 1 € pour 1 € avec évidemment un plafond. Il y a un autre volet, le volet animation. Vous retrouverez l'association des commerçants de la Croix-Rousse.

Rapport adopté à l'unanimité

4-17-450-27120 : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DIRECTION DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

OBJET : Prorogation de la 3e tranche de l'opération collective Croix-Rousse à Lyon 4e au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Approbation des avenants à la convention du 4 mars 2016 et à la convention d'application associée.

Le dernier rapport est technique. Dans le cadre du FISAC nous avons adopté la troisième tranche de l'opération et ce rapport est là pour simplement demander une prorogation de ce FISAC au 31 décembre 2018.

Rapport adopté à l'unanimité

Pas de questions diverses